

## **Session Plénière du 25 Février 2016**

### **Rapport I6.02.01 - Budget Primitif 2016 (Intervention Générale)**

#### **Intervention de Michel CHASSIER (Groupe Front National)**

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Vous évoquez l'organisation institutionnelle de notre pays et les compétences nouvelles données aux Régions comme étant le cadre dans lequel vont s'inscrire les actions de cette mandature.

Vous semblez vous en féliciter et il semble que vous ne soyez pas les seuls si l'on en juge par cette précipitation des uns et des autres à réclamer telle expérimentation, ou à demander des dispositions spécifiques pour notre Région, en espérant un jour obtenir une part du pouvoir réglementaire.

Au risque de tempérer certains enthousiasmes, vous comprendrez notre opposition à cette dérive de nos institutions.

Non, la loi MAPTAM puis la loi NOTRe n'ont pas apporté une simplification des échelons territoriaux ni des compétences, ajoutant au contraire à la confusion en créant de nouvelles collectivités.

L'objectif longtemps nié de ces réformes ne peut plus désormais être caché : il s'agit bien de faire disparaître les communes et les départements, et de défaire l'Etat-nation au profit de länder et de métropoles directement sous le contrôle de l'Union européenne.

Nous aurons l'occasion de le vérifier dans d'autres rapports qui seront abordés au cours de cette session.

En attendant la mise en œuvre de ces nouvelles compétences, le budget 2016 est donc un budget de transition, marqué de fortes contraintes budgétaires qui pour la première fois obligent notre Région à réduire ses ambitions, même si vous affirmez le contraire, mais les chiffres sont têtus, et en déduisant les restes à réaliser 2015 pour comparer ce qui est comparable, le volume net des interventions régionales diminue cette année de plus 15 millions d'euros.

Sur les grands équilibres, j'évoquais lors du débat d'orientations des recettes en diminution et il faut le souligner c'est la première fois que nous observons au BP **une diminution nette globale de nos recettes.**

En même temps, nous arrivons à un stade où il devient difficile de trouver des économies de fonctionnement, nous observons d'ailleurs que les moyens généraux de l'administration augmentent malgré les efforts demandés.

Restent les interventions, qui représentent 80% du budget de la Région, avec là encore des contraintes fortes, nous nous sommes déjà exprimés sur ce point, mais comme je viens de le rappeler, elles voient cette année leur volume diminuer, ce qui mérite un examen attentif.

Mais au total, l'objectif annoncé lors des orientations, « entre 25 et 30 M€ d'économie » n'est pas atteint, car les efforts de gestion ne le permettent pas, la véritable question est bien celle des choix politiques, et cela renvoie aux compétences.

Et en la matière, je le rappelais en préambule, les évolutions successives de l'organisation territoriale n'ont pas apporté la clarification espérée. Dans les faits, compétence générale ou pas, la Région légitime ses interventions dans les domaines les plus divers et multiplie les dispositifs au risque d'une dispersion des moyens préjudiciable à l'efficacité attendue de l'action publique.

Cet éparpillement des interventions régionales sur 91 programmes opérationnels et des centaines d'actions contribue à rendre la politique régionale peu lisible au regard de nos concitoyens.

Il aurait été souhaitable en début de mandature de passer en revue l'ensemble de ces programmes, d'en faire une évaluation, de clarifier et de simplifier pour davantage d'efficacité. Le délai entre les orientations et le débat budgétaire n'a pas permis de faire ce travail indispensable, mais on peut se demander aussi pourquoi précipiter ce débat alors que nous avons jusqu'à fin avril ?

Nous aborderons au cours de ce débat un certain nombre de sujets, et nous défendrons plusieurs amendements, à défaut de pouvoir réorienter ou prioriser les actions régionales.

Nous le ferons avec sérieux, sans rechercher des effets d'annonce parfois hors sujet dont certains sont coutumiers.

Sur les moyens généraux de l'administration nous demanderons un effort supplémentaire afin de rester à enveloppe constante par rapport à 2015.

Sur les dépenses de personnel, nous sommes dans l'incertitude concernant les mesures gouvernementales, mais notre réflexion à moyen terme doit porter la gestion des effectifs à périmètre constant, qui devraient décroître dans les années à venir en raison de l'impact de la simplification des procédures, de la dématérialisation et d'une rationalisation du fonctionnement des services et des

agences régionales, et nous voyons que sur le deuxième point le travail a été entrepris, même si l'on peut regretter que l'opposition n'ait pas été consultée et que notre assemblée ne soit saisie qu'aujourd'hui et encore après un ajout de dernière minute.

Nous aborderons au cours de cette session un certain nombre de dispositifs dans laquelle la Région revendique d'être le « guichet unique ».

C'est une question que nous devons nous poser : est-ce bien le rôle de la Région ? Il ne faut pas confondre le pilotage, la vision stratégique et la fonction d'interface avec les usagers, les entreprises et les différents publics, qui peuvent être assumés d'une part via les départements, qui sont tout à fait opérationnels en la matière, ou d'autres organismes, nous aurons l'occasion de revenir sur le rôle de Pôle Emploi.

Agir différemment reviendrait à intégrer au sein de la Région de nouveaux personnels, et nous ne voyons nulle part le moindre commencement d'estimation en volume ou en termes de coût.

Notre démarche et notre vision de choses sont donc parfaitement cohérentes.

Sur les différentes interventions régionales, notre objectif serait de réduire les dispositifs qui ne nous paraissent pas prioritaires ni forcément pertinents au profit d'un effort supplémentaire sur le développement économique et sur l'investissement.

Le délai entre les orientations et le vote du budget n'étant pas suffisant pour passer en revue l'ensemble des politiques, alors que l'année est déjà engagée, nous nous contenterons de proposer quelques économies supplémentaires, à hauteur d'environ 6 millions d'euros, qui permettraient de réduire le recours à l'emprunt. Ensuite, nous pourrions intervenir au moment des décisions modificatives pour des réaffectations de crédits.

Vous avez décidé sur la mandature d'augmenter l'endettement, en restant dans des limites certes acceptables et compte-tenu du niveau historiquement des bas des taux, mais cela n'empêchera pas la charge de la dette de peser davantage.

Et puis vous admettez qu'il est paradoxal de voir l'Etat réduire les dotations afin de diminuer sa dette, ce qui incite les collectivités à emprunter davantage pour compenser. Au final, pour les agences de notation, l'ensemble de la dette se cumule, c'est au final un jeu à somme nulle.

Voilà la démarche prudente que nous proposons pour cette année de transition.

En reprenant les 5 grands blocs, dont on peut regretter au passage qu'il ne coïncide avec le découpage des commissions, nous ferons quelques remarques générales.

Sur **les solidarités territoriales**, nous voyons une montée en puissance qui est la conséquence du cycle de vie des contractualisations, avec quelques interrogations

sur le rythme des engagements qui dépend pour une part de la situation financière des collectivités, avec de fortes disparités constatées.

Pour **le développement économique**, nous sommes sur un périmètre qui rend difficile les comparaisons, mais l'augmentation nette des crédits de paiement serait de l'ordre de 1,2 M€, sous réserve que les crédits prévus dans un certain nombre de dispositifs soient consommés. Nous nous posons la question au sujet de la formation professionnelle, au regard des restes à réaliser importants de 2015.

Le CESER nous rejoint également pour constater la baisse des crédits destinés à l'artisanat depuis 5 ans, et les difficultés d'accès aux dispositifs.

Nous ferons également la remarque habituelle au sujet de CAP'Asso qui relève davantage des solidarités territoriales.

Sur les transports, nous sommes plutôt dans l'attente au niveau des principaux projets, ce qui se traduit par une diminution de 24,5 M€ du volume global, et nous redemanderons par ailleurs que la convention TER fasse l'objet d'un véritable audit.

La gratuité des transports scolaires à l'horizon 2017 est évoquée, mais si cela ne concerne pas le budget 2016, il faudra tout de même avoir les chiffres le plus rapidement possible.

Sur le bloc **formations initiales**, nous constatons un effort en matière d'investissements : 8 M€ pour les lycées, 3 M € pour les CFA, 3,5 m€ pour l'enseignement supérieur.

Nous serons davantage critiques sur les actions de mobilité en raison des contraintes budgétaires ou de l'accompagnement éducatif, qui relève principalement de l'éducation nationale.

Dans le domaine de la culture nous appelons également à la prudence pour les nouvelles acquisitions du FRAC.

Sur les **moyens généraux de l'administration** enfin, curieusement rebaptisés « optimisation des ressources » nous remarquons que les efforts réalisés ne suffisent pas à contenir la hausse des dépenses, la question de la masse salariale devra bien être abordée en vue d'une optimisation pour reprendre votre expression. Les avancées en matière de dématérialisation et de simplification des procédures devraient à terme permettre une réduction des postes.

Nous craignons au contraire que l'appétit de la Région à vouloir étendre sans cesse le périmètre de ses interventions ne se traduise par de nouveaux besoins en personnel.

Voilà très rapidement les observations que nous pouvons formuler sur ce budget primitif 2016.

Nous ne sommes pas convaincus que ce budget soit à la hauteur pour répondre aux défis qui nous attendent.